SAISON 2026/2027

PROCES-VERBAL DU BUREAU EXECUTIF
Réunion du 15 octobre 2026 (8h00/9h00)
Visioconférence

Le 15 octobre 2026 à compter de 8h00, les membres du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley) se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participent aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. **AZEMA Jean – Président LNV**
2. **COLLOT Isabelle – Vice-Présidente en charge du Volley Assis**
3. **DE BERNON Françoise – Chargée de mission – Volley Santé**
4. **DURAND Christophe – Trésorier général adjoint**
5. **FLORENT Sébastien – Secrétaire général**
6. **GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Vice-Président en charge du Développement**
7. **LE THOMAS Viviane – Vice-Présidente en charge de la Formation**
8. **PEYTAVIN Annie – Trésorière Générale**
9. **TANGUY Eric – Président**
10. **VIALA Delphine – Secrétaire Générale Adjointe**

Sont absents en tant que membres à voix délibérative :

- **BAUER Christina – Représentante des Athlètes de Haut Niveau**
- **PILLERAULT Benjamin – Représentant des Athlètes de Haut Niveau**

Invité avec voix consultative mais est absent conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Michel COZZI – Président de la Commission Fédérale Sportive**
- **Alex DRU – Responsable juridique**

Le Président constate que les membres consultés sont au nombre de 10 et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 22 des statuts.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance.

Conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.
Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- **DÉCISION RELATIVE À L'ACCEPTATION OU À L'OPPOSITION À LA PROPOSITION DE CONCILIATION DU 14 OCTOBRE 2026 – AS SP SARTROUVILLE C. FFVOLLEY**

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Bureau Exécutif à 8H00 le 15 octobre 2026.

Date de publication : 18/11/2026

- **DÉCISION RELATIVE À L'ACCEPTATION OU À L'OPPOSITION À LA PROPOSITION DE CONCILIATION DU 14 OCTOBRE 2026 – AS SP SARTROUVILLE C. FFVOLLEY**

Eric TANGUY prend la parole et informe les membres du Bureau Exécutif de la proposition de conciliation formulée par Monsieur Philippe MISSIKA, conciliateur désigné par Monsieur Franck LATTY, dans le cadre de la contestation par le club de l'AS.SP DE SARTROUVILLE de la décision du 7 octobre 2026 de la Commission Fédérale Sportive de la FFVolley, ayant prononcé la perte par pénalité des rencontres disputées les 26 et 27 septembre 2026 par son équipe M13, au titre du premier tour de la Coupe de France Jeunes.

Cette proposition invite la FFVolley à rapporter la décision contestée et à permettre au club de participer au deuxième tour de la Coupe de France Jeunes M13, sans préjudice des intérêts des clubs déjà qualifiés.

Eric TANGUY souligne que cette affaire dépassant le seul cadre sportif et revêtant également une dimension politique, il lui paraît nécessaire que le Bureau Exécutif se prononce sur l'acceptation ou l'opposition à cette proposition de conciliation.

A sa demande, Alex DRU et Michel COZZI présentent le dossier, en exposant le contexte ayant conduit la Commission Fédérale Sportive à prendre sa décision, ainsi que les attentes et les arguments avancés par le conciliateur.

A l'issue des échanges, les membres du Bureau Exécutif sont invités à voter sur l'acceptation ou l'opposition de la FFVolley à la proposition de conciliation.

RÉSOLUTION : Le Bureau Exécutif, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants (4 voix pour l'acceptation, 6 voix pour l'opposition et 1 abstention), de s'opposer à la proposition de conciliation formulée par le conciliateur.

****

Eric TANGUY
Président

Sébastien FLORENT
Secrétaire Général